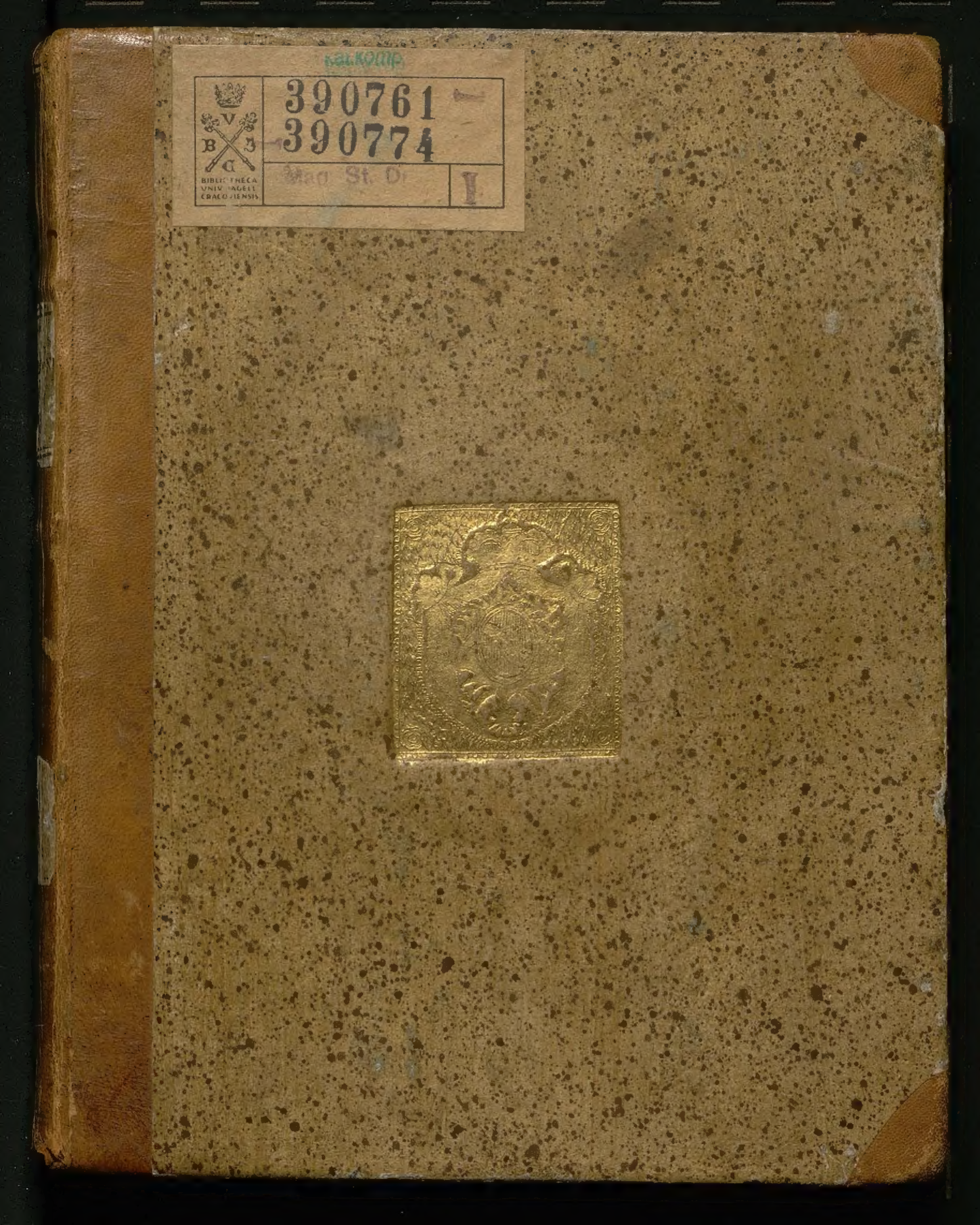

BIBLIOTHECA UNIV. IAGELL. CRACOVIENSIS
390761
390774
I


V
B J
C
390761 –
– 390774
Mag St. Dr. I

MISCELLANEA.

1/ Bohomolec Franciszek, De lingua Polonica colloquium.-Warszawa 1752, Typis S.R.M. in Coll. Soc. Jesu.-K nlb.10.-E XIII Str.225.-

2/ /Kurlandya/, Obiaśnienie niektórych okoliczności niniejszych względem infeudacyi Xięstwa Kurlandzkiego roku 1758.-Str.31.-E XX Str.390.-

3/ Series Konstytucyi synopticè zebranych ex Volumine legum, dowodząc, że stan szlachecki y duchowny od wszelkiego myta, cła y poboru iest wolny. /B.m.dr.i r./-K nlb.8.- E XXVI Str. 340

4/ Mikrzyński Jakub, Selectae ex universa philosophia conclusiones.-Lublin 1765, Typis S.R.M.Coll. Soc. Jesu.-K nlb.8.-

5/ Discours de reception.-Str.12.-2 egzem.-

6/ Pinabel de Verriere, Seconde lettre sur les événemens qui ont eu lieu à Paris depuis le 10. Juillet 1791. Jusqu'au 8. Septembre 1792.K nlb.6.-

7/ Łojko Feliks, Précis des recherches sur la Poméranie./B.m.dr.i r./.-Str.18.-E XXI Str.390.-

8/ Łojko Feliks, Réponse a l'ecrit intitulé Exposé de la Conduite de la Cour Imperiale de Russie.-1773.-Str.19.-E XXI Str.390.-

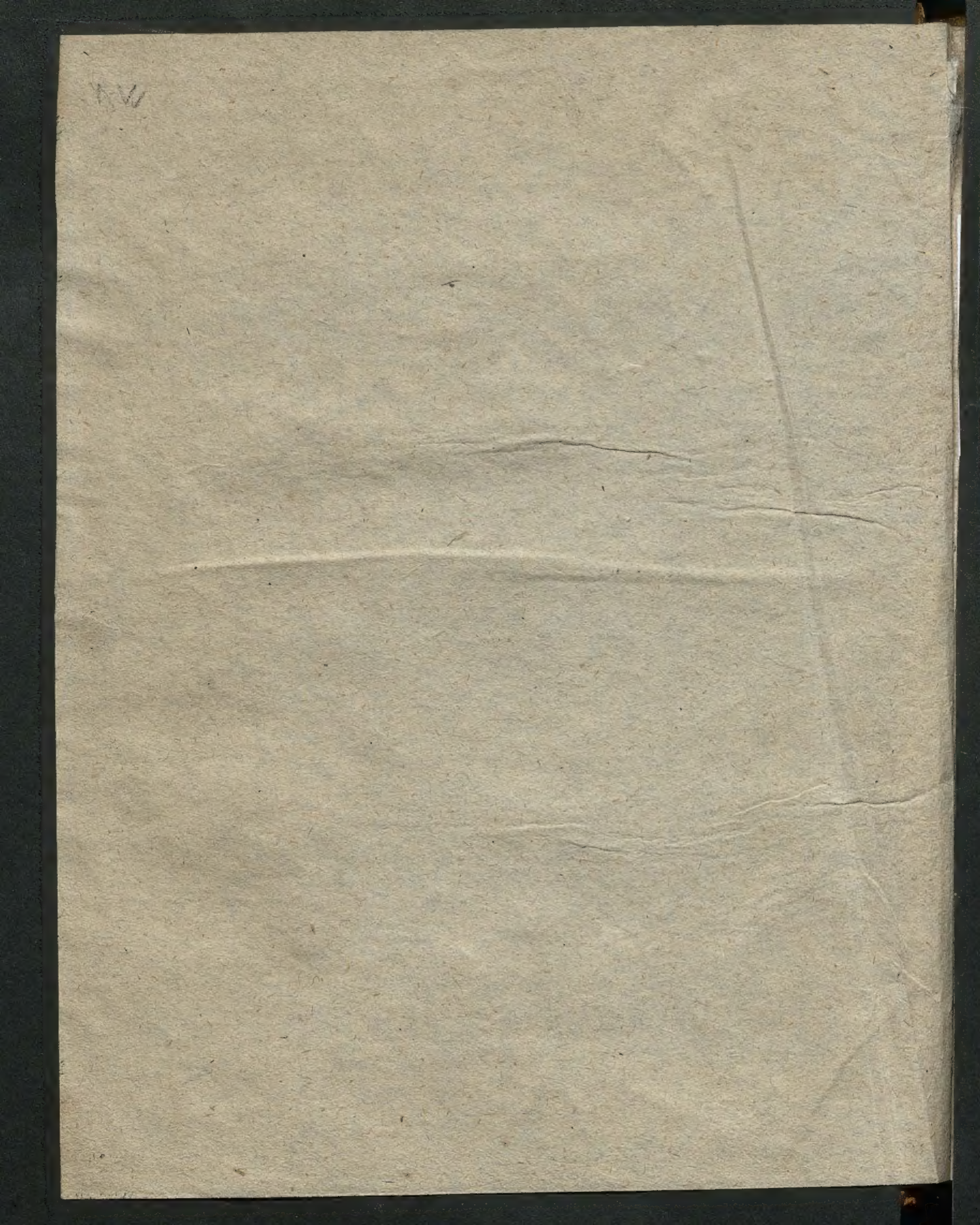
9/ Richesses de l'etat.1764.-Str.16.- E XXVI Str. 340

10/ Reflexions d'un suisse, sur les motifs de la guerre presente.1756.-Str.52.-E XXVI Str. 152

11/ Łojko Feliks, Notes justificatives pour le Précis des recherches sur la Poméranie.1772.-Str.42.-E XXI Str.390.-

12/ Engel Samuel, Précis des recherches sur Galicie ou Halicz et sur Lodomérie ou Włodzimierz.1773.-Str.12.-E XVI Str. 60.-

13/ Frak na tandecie/około 1799/.-K nlb.2.-E XVI
Str.276.-



RÉFLEXIONS
D'UN
SUISSE,
SUR LES MOTIFS
DE LA
GUERRE PRESENTE.

Unde Manus Inventus
Metu Deorum continuit? Quibus
Pepercit aris?
Horat: Liv: 1. Ode XXIX.



M. DCC. LVI.



REFLEXIONS D'UN SUISSE, SUR LES MOTIFS DE LA GUERRE PRESENTE.

DU fond de ma retraite je vois l'Europe en combuſtion; Chrétien & Philoſophe j'abhorre le plaiſir cruel, que trouvoit Lucréce à contempler de loin les fureurs de la mer, & les ravages de la foudre; je pourrois, dans la même ſécurité, regarder mes Freres s'égorger & ſe détruire; le

Pays, que j'habite, n'eſt point un objet de cupidité, & ma chaumiére n'excitera jamais la convoitiſe du voleur le plus affamé; mais avec un cœur ſenſible, pénétré des Principes du Chriſtianiſme, & inſtruit des Droits de l'humanité, comment pourrois-je ne pas déplorer le ſort malheureux de tant de millions d'hommes, qu'un ſeul Prince ſacrifie à ſon ambition.

Je ſais, que notre ſiécle joint à la dépravation des mœurs un mépris ſouverain pour tout ce qui lui rapelle les devoirs de l'Homme, du Chrétien, & du Citoyen; l'eſprit d'independance ne s'eſt établi, que par le ridicule, qu'il a ſû jetter ſur ces hommes droits & juſtes, qui oſent encore reſpecter la Réligion; mais ſi elle m'enſeigne à déteſter l'injuſtice, elle m'apprend auſſi à mépriſer les folies des hommes, elle me donne le courage d'affronter ce ridicule, qui fait autant d'Athées, que la debauche.

J'oſe donc profeſſer publiquement des ſentimens, qui deshonoreroient un mécréant à la Mode; je n'écris point pour plaire, ma plume au contraire ſera trempée dans les larmes, que m'arrache le triſte ſujet, qui excite mes réflexions.

La candeur, qui regnera dans l'expoſé des faits, ſur leſquels je dois établir mes Concluſions, ne ſera certainement pas du gout de tout le monde, mais qu'on ſe ſouvienne, qu'une verité pour être déſagréable, n'en eſt pas moins verité; l'intérêt du genre Humain, dont je defends

la

la cauſe, n'admet point des adouciſſemens, qui pourroient altérer & ſes Droits, & ſes defenſes; on l'attaque ſans menagement, je le defends de même.

Le Prince, qui allume le flambeau de la Guerre, ſe porte pour Protecteur de ma Communion; il ſe donne également pour defenſeur des libertés Germaniques; le Catholiciſme eſt au nombre de ces libertés tout comme le Proteſtantiſme, & s'il eſt vrai, que notre cauſe eſt aujourd'hui en danger, le Roi de Pruſſe ſe chargeant de notre défenſe, devra donc faire l'Avocat pour & contre. La ſaine Politique ſe permet-elle de pareilles abſurdités?

Guſtave Adolphe n'entreprit de nous ſoutenir, que lorſque nous étions actuellement attaqués; notre Protecteur moderne, dans l'impatience de nous faire éprouver toute la force de ſa Protection, ſuppoſe, que nous ſerons attaqués, le déſire, & fait tout ce qu'il peut, pour nous attirer ce malheur. C'eſt le cas du Medecin, qui ſouhaite la fiévre à un homme bien portant, pour avoir le plaiſir de le guerir.

Je tremble, que mes freres ne donnent dans ce piége; je m'en inquiéterois moins, ſi je les voyois dans une aſſiette tranquille, & diſpoſés à examiner de ſang froid les motifs de la Guerre, qui fait le ſujet de leurs allarmes; mais je dois avouer, à notre honte, que la Réligion eſt devenue entre nos mains un intérêt de parti, que l'intolérance, que nous réprochions aux Catholiques, paſſe aujourd'hui parmi nous pour une vertu Cardinale, & que

peu s'en faut, que nous ne nous laissions aller à ce Fanatisme sanguinaire, qui fera détester à jamais la journée de St. Barthelemi.

Que je serois heureux, si je pouvois calmer cette agitation insensée, & dissiper ce prestige, ouvrage de la Politique, qui ne cherche, qu'à multiplier les bras, qu'elle destine au service de l'ambition.

Essayons, la charité, qui m'invite, secondera mes efforts.

J'ai vû naître ce Conquérant, qui sait si bien assortir à ses vues les Droits de la Réligion, & qui se faisant une étude particuliére des foiblesses des hommes en triompheroit toujours, s'il connoissoit les siennes.

Plus habile à maitriser, qu'à gouverner les hommes, il ne leur trouve d'autre mérite, que l'obéissance, seul ressort de son sistême, de ses Finances, & de son ministère.

La vie de ses Sujets, comme leurs facultés, le travail de ses Ministres, les procédures de ses Tribunaux, les opérations de ses Finances, l'industrie de ses Marchands, tout doit plier sous un seul Principe dominant, que je nommerai Gouvernement Militaire, pour couvrir d'un voile cette Image vivante du plus rigoureux Despotisme.

Cette funeste position fait également le malheur de ses Etats, & l'objet perpetuel des allarmes & des inquiétudes de l'Europe.

Les voiſins de ce Prince entreprenant ſe voyent dans la triſte néceſſité, de devoir entretenir toujours des Armées nombreuſes; l'Autrihæ & la Ruſſie ne peuvent jamais déſarmer; la France ſe trouve dans le même cas, & dez lors il s'établit en Europe un ſiſtême de Guerre permanent.

Quelle horrible ſituation! L'ambition d'un ſeul homme tiendra donc des millions de bras levés pour la deſtruction du genre humain; l'Agriculture, le Commerce, la Population, toutes les branches nourriciéres de l'Etat changeront d'objet, le Citoyen ne travaillera plus, que pour nourrir le Soldat, les moyens de défenſe abſorberont les moyens de l'exiſtence, & la ſociété ſe détruira pour vouloir ſe conſerver.

Ce ne ſont point là de vaines ſpéculations, des craintes chymériques ou des prédictions mélancoliques d'un Politique Miſantrope; c'eſt au vrai l'Etat violent, auquel le Gouvernement Militaire de Pruſſe à rêduit l'Europe.

J'établis mes obſervations ſur des faits, que perſonne ne peut revoquer en doute.

Qu'on ſuive la marche rapide de la Puiſſance Pruſſienne, on trouvera, qu'il n'exiſte pas de grand Etat en Europe, qui ait ſû ſe procurer des acroiſſemens ſi ſubits de forces & de poſſeſſions.

Le Roi regnant a double, en moins de 12. ans le formidable état Militaire, qu'il avoit hérité de ſon Pere; il

il ne s'occupe, au milieu de la Paix, que d'arrangemens guerriers, & avec tout cela il veut, que tout le monde croye à ſes inclinations pácifiques.

Que ne puis-je effacer de la mémoire des hommes tous les faits, qui reclament contre cette prétention? Si le Gouvernement, la Puiſſance, & tout le jeu de la machine, que notre Héros dirige, allarment déja l'Europe, je voudrois pouvoir la tranquilliſer du moins ſur l'uſage, qu'il en fera; mais hélas! je ne ſaurois étouffer la voix de l'experience.

On ſait, que les premiers jours de ſon regne furent marqués par une violence ouverte exercée contre un Etat libre de l'Empire pour une vetille, pour la pauvre Baronnie de Herſtall.

On ſait, qu'il a été le premier à porter des coups mortels à cette ancienne, à cette reſpectable Maiſon d'Autriche, qui du ſu de toute l'Europe, lui avoit ſauvé la vie.

On ſait, que du moment, qu'il à crû pouvoir s'aſſurer quelque avantage, il a abandonné ſes Allies, & a fait la Paix avec ſon Ennemie, ſans ſe réconcilier avec Elle.

On ſait, qu'il avoit à peine refait ſon Armée, qu'impatient de l'employer à de nouvelles conquêtes il fabriqua l'Union de Francfort, ſe ménagea un partage conſidérable dans le Royaume de Bohême, rompit le Traité de Breſlau, & proteſta à tout l'Univers, qu'il ne faiſoit la Guerre, qu'à tître de défenſeur des libertés Germaniques.

On ſait que le Traité de Dreſde ne fut encore qu'une ſuite de l'Etat délabrê de ſes Armées, & que la generoſité y eut ſi peu de part, que contre l'uſage des Nations policées il étendit l'effet de la Guerre bien avant dans le Cours de la Paix, en ſe faiſant payer juſques au dernier Obole les Contributions énormes, qu'il avoit impoſées à la Saxe.

De tous ces faits ne reſulte-il pas? Que le Roi de Pruſſe n'a deſtiné ſes forces, qu'a des conquêtes, que des Traités Solemnels n'ont pû garantir ſes voiſins de ſes Entrepriſes, qu'il n'a négligé aucune occaſion favorable à ſes vues, qu'il n'eſt aucunement ſcrupuleux ſur le choix des moyens, & qu'enfin notre Religion, & les libertés Germaniques ne ſont entrés dans ſon Plan, que pour figurer dans ſes Manifeſtes.

Telle eſt la réputation, que ce Prince a remportée de ſes Guerres, & quiconque lui voit prendre les mêmes méſures pendant la Paix, ne peut-il point auſſi en tirer les mêmes conſequences.

Un Gouvernement Militaire entre les mains d'un tel Prince, quel ſujet de frayeur pour ſes voiſins, quel objet d'allarme pour tout le monde; ſeroit-il étonnant, ſi toutes les Puiſſances Chrétiennes s'étoient liguées contre cette affreuſe maxime, qui, introduiſſant en Europe un Etat de Guerre permanent, ne permet à aucun Prince de faire jouir ſes Sujets des doux fruits de la Paix, & les met tous dans une ſituation oppoſée au plus grand

bien, que les hommes peuvent demander à l'Etre Suprême.

Combien de fois n'ai-je point deploré, mes Freres, cet aveuglement fatal, qui ne vous permit de voir dans les Victoires de notre Heros, que des victimes Immolées à notre foi, & dans son affreux sistême une continuation de mésures capables de faire respecter le Protestantisme; je vous ai vû, dans cette ivresse, seconder tous ses desseins à la Diéte; étouffer les plaintes de nos propres Freres, qu'il opprimoit, & les clameurs de ses Peuples, qui succombirent sous le poid des Tailles & des Impositions.

Si pendant la Paix la Cour de Berlin avoit changé de principes, d'Inclinations, & de sistême, l'Europe auroit peut-être oublié les injustices & les violences, sur lesquelles Elle a établi Sa Grandeur; mais son Plan est immuable, & Elle ne profite de la Paix, que pour se préparer à la Guerre.

Commençons d'abord par ses arrangemens Domestiques.

Le premier objet, qui s'offre à ma vue, sont ces cantons Militaires destinés, à recruter ses Armées, ah, mes Freres quel spectacle pour l'humanité! l'Enfant reçoit en naissant la marque de son Esclavage; l'adulte est arraché du sein d'une Famille, dont il faisoit l'unique soutien; le Mari d'entre les bras de sa Femme; le Prêtre de l'Autel; regardez, mes Fréres, cette Silésie autre-

fois

fois si fertile, des Familles, des Villages entiers se sauvent dans les Bois, pour se soustraire à ces horribles violences, & périssent de faim & de misere; l'Officier, qui regarde sa Compagnie comme une métairie, trafique avec les sujets de son Souverain, avec leurs Enfans, leur sang & leurs biens.

Est-ce là le sceptre, que vous adorez; est-ce là le Souverain, que vous demanderiez au maître de l'Univers? Il ne pourroit vous l'accorder, que dans sa colere; Le répentir suivroit bientôt le délire, dans lequel je vous vois, & ces mêmes Pasteurs, qui vous prêchent aujourd'hui ces fureurs, expiéroient leur faute sous le bâton Militaire, & auroiont le Mousquet pour récompense.

Mais peut-être les Finances de notre Héros sont elles dirigées dans un esprit bien faisant, qui fait réparer les brêches, que le sistême Militaire fait à la population? Je trouve encore dans cette branche le Principe dominant de son sistême.

Un Fisc inexorable marche par-tout avec des sattellites, qui font trembler le débiteur, & enseignent la patience au créancier; mille moyens de compensation sont employés à éteindre les dettes de l'Etat; nul malheur, nulle raison peut exempter le sujet d'aquitter les siennes.

Les Hôtels des Monnoyes livrés à l'avidité des Juifs, au lieu de produire ce lien universel de Commerce, qui fait le motif primordial de leur institution, ne

livrent plus, que des Eſpéces, qui excluent preſqu'entiérement la Pruſſe de toute communication avec des Pays commerçants; quatre cens Ecus de plus font faire un nouveau Bail, & décident de l'aloi de cette méſure univerſel des facultés du Pays; elle n'eſt plus digne de l'Empreinte, qu'elle porte, elle dérange même, au lieu d'enrichir les Finances.

Que diriez vous, mes Freres, ſi quelqu'un dépouilloit vos Coffres de ces marques de l'ancienne bonne foi Germanique, que vous y reſſerrez, & qu'il les remplaçat par les productions modernes de la Fabrique de Berlin? Votre créance ſoutiendroit-elle cette épreuve? Pardonnez moi ce ton ironique ſur une matiere ſi grave; mon intention eſt pure, je pourſuivrai votre Pruſſiomanie juſques dans ſon dernier rétranchement; J'entreprends votre guériſon, & je ne négligerai aucun reméde.

Voyons à cette heure le culte, que vous rendez a la thémis Pruſſienne, ſi on diſpoſoit de vos Biens, de vos Perſonnes, de vos enfans, & de tout ce-que vous avez de plus cher au monde d'aprés les Principes du Deſpotiſme, qui gouverne votre Terre de promiſſion la Pruſſe, que vous reſteroit-il, quel ſeroit l'objet du code Frederic, que vous auriez adopté? Un champ ſteril, des maiſons dans le cas de la malediction Judaïque, où croît l'herbe de ces Vachez maigres, que Pharaon a vues en ſonge; regardez Breſlau, regardez la Siléſie, ce beau champ du regne de votre Thémis.

Un

Un ministére intégre, sage, habile, éclairé ne sauroit-il pas trouver du remède à ces maux? Non, mes Freres, ces honnêtes gens ne sont ni consultés, ni écoutés; on borne leurs fonctions à rendre & à annoncer les Arrêts, que prononce le Cabinet de Potsdam, & on leur impose la tache cruelle, de justifier par des Ecrits des actions, qu'ils détestent dans le fond de l'ame; ne voyez vous pas encore, que sous ce Gouvernement Militaire tout le monde est à la géne, personne ne peut respirer, beaucoup moins parler, ni même penser tout haut.

De là le cas singulier, ou l'on se trouve chaque fois, qu'on doit écrire, ou parler contre la Cour de Berlin, cette denomination est sans objet, attribuer au ministère des Principes & des procédés, qu'il abhorre, ce seroit pécher contre la charité, en nommer publiquement le veritable Auteur, ce seroit blesser les égards respectueux, qu'on doit à la Majesté. Nouveau genre d'embarras & de peine inconnu jusques à present dans l'ordre politique; l'on ne sauroit néanmoins se voir opprimer, & s'interdire en même tems les justes moyens de defense; & contre qui les employer? Le Roi de Prusse est lui même son Ministre, son Général, son Financier, son sistême est son Ouvrage, attaquer ce sistême, c'est blesser son Auteur; mais puisqu'il veut seul en avoir & la Gloire & le profit, il est juste, qu'il en porte aussi tout seul le blâme & l'injustice.

Tel

Tel eſt notre Héros dans le ſein de ſes Etats, & tel ſe montre-t-il au déhors.

Déja feu ſon Pere, ce Roi honnêt homme, par le foible, qu'il eut pour les hommes de grande Taille, avoit ſes Enroleurs répandus par-tout, enlevémens, rapts, ſéductions, fourberies, trahiſons, rien ne fut oublié dans cet abominable Commerce du ſang Chrétien.

Mais ce qui ſe pratiquoit alors dans les ténébres, on veut aujourd'hui s'en faire un Droit, & l'exercer en plein jour.

Fréderic annonce à l'Empire:

Qu'il a le Droit, de récruter par-tout dans cette République de Souverains, &c.

Que tout Prince, qui pourroit trouver dans ſes Etats, même en flagrant délit, un Officier ou Soldat Pruſſien, doit le renvoyer à ſon Régiment, le Roi étant ſeul juge Souverain de ſes gens.

Je rougis pour vous, mes Freres, croiriez vous, qu'il ſe fut trouvé à Ratisbonne des gens diſpoſes à juſtifier ces attentats, ces vils adulateurs, ces ames de boue étoient prêts à ſouſcrire à ces Décrets, qui flétriſſoient du plus indigne eſclavage l'indépendance de leurs maitres.

Fréderic, ce généreux défenſeur des libertés Germaniques, ce Héros ſacré du Proteſtantiſme, commença l'exécution de ſes Décrets dans un Pays Proteſtant; le Mecklenbourg fut mis en interdit, parce que ſon Souverain auſſi indépendant, que le Roi de Pruſſe, avoit

crû

crû, qu'au défaut même des constitutions de l'Empire, & de toute loi écrite, l'humanité seule lui permettoit de protéger ses Sujets contre ces inhumains ravisseurs Prussiens. Bien loin de répousser la force par la force, le Duc se contenta de faire publier un Edit contre ces Enroleurs furieux.

C'est là le crime de notre Frere le Duc de Mecklenbourg; comment la simple défense, è laquelle il ne pouvoit pas même rénoncer sans se rendre complice des violences, qu'on exerçoit contre ses Sujets, cette simple défense est aussi un crime, parce qu'elle est dirigée contre votre Fréderic?

Si vous adoptiez cette affreuse morale de Catholique à Protestant, j'en trouverois l'excuse dans votre Fanatisme; mais de Protestant à Protestant; vous êtes donc sans Principe, vous plongez le poignard dans votre propre sein, vous livrés vos propres enfans à l'esclavage. Hélas! mes Freres, Dieu vous a frappé d'aveuglement, ce sont vos Pasteurs, les, F.... les, S.... les, U.... ces sacrificateurs frénétiques, qui vous livrent, pieds & mains liés à Moloch.

Les Catholiques cependant se préparoient à voler au secours de notre Frere opprimé; il avoit porté ses plaintes à la Diéte, Elle alloit prononcer, lorsque la ruse vint au secours du Despotisme.

Notre Frere le Duc aussi touché des calamités de ces sujets, gemissant dans la captivité Prussienne, que jaloux de son indépendance se prêta à un accommodement

ment, mais la Politique, qui en avoit conduit la trame, contente d'avoir soustrait aux Loix l'objet de la querelle, ne s'embarassa plus de la satisfaction promise au Duc; la convention n'est point encore ratifiée, & la plus part de ses Sujets captifs, élévés dans les Emplois Civils, & accoutumés à un genre de vie tranquille & aisée, n'en ressentent encore que plus vivement les meurtrissures du bâton, qui les façonne en Soldats Prussiens.

A ces procédés affreux Fréderic joint une arrogance moins supportable encore; il traite le Roi d'Angleterre, ce chef respectable du Protestantisme, de Cadet des Electeurs; c'étoit dans le tems, que ses intérets ne s'accordoient point avec les mésures Patriotiques, que vouloit prendre ce grand Prince pour l'élection d'un Roi des Romains.

Et nos Freres les Anglois, cajolés aujourd'hui pour leurs guinées, quelles marques de gratitude ont-ils reçues des services importans, qu'ils avoient rendus à leur Héros par les Préliminaires de Breslau, & par l'empressement imprudent, avec lequel ils lui garantirent ses nouvelles Possessions? Ils s'êtoient stipulé le payement régulier des Dettes de Silésie; on leur en paya effectivement quelques Canons, mais on cessa tout d'un coup; le prix des Billets baissa au point, qu'on les vendit à 60. pour cent de perte; l'industrie Prussienne manœuvra sous main; on achetta les Billet à ce bas prix, & lorsqu'on crut en avoir ramasse la plus grande partie, on

offrit

offrit de nouveau le remboursement; il ne se trouva quasi plus de Billets, & les Anglois furent la dupe de leur nouvel Ami.

Le ministère n'éprouva pas moins que la Nation l'inconstance & la fragilité du nouvel appui, qu'il croyoit s'être procuré par l'Alliance, qu'il venoit de faire avec le Roi de Prusse. On reclama son secours, lorsque la France déclara la Guerre à l'Angletterre en 1744. Mais ce Prince, qui méditoit alors le Plan de l'Union de Francfort directement opposée au Traité de Breslau, & aux engagemens, qu'il avoit pris avec les Anglois, leur répondit du ton le plus dédaigneux, peu s'en fallut, qu'il ne les déclarat Aggresseurs; il ne se donna pas seulement la peine, de chercher un prétexte plausible pour couvrir sa défection, & le ministère Anglois, qui par son Traité, & par les faveurs, dont, au détriment de son ancienne Alliée la Maison d'Autriche, il combla le Roi de Prusse, croyoit avoir mis la premiére pierre à un nouveau sistême Protestant dans le continent, auroit pû s'appercevoir dez lors, que Fréderic, se liguant avec une Puissance Catholique, Catholicisme, Protestanisme, Judaisme, & Mahométanisme, rien ne tiendroit contre l'intérêt privé d'un Prince, qui par sistême & par inclination sacrifieroit le répos de l'Univers à l'acquisition d'un pouce de Terre.

Ce trait pourroit à la vérité être regardé comme un Anacronisme, il n'appartient point au tems de Paix

dans lequel je me ſuis proposé de voir manœuvrer Frédéric, mais il n'interrompt, ni dépare l'Hiſtoire des tendreſſes, dont il accable les Puiſſances Proteſtantes, & dans laquelle je me trouve actuellement engagé.

La Saxe épuisée rentra par la Paix de Dreſde ſous la domination de ſon Souverain légitime, mais il ne fut pas pour cela maître chez lui. La Cour de Berlin, qui nous donne aujourd'hui ce Traité pour un monument de ſa générosité, trouva moyen de le faire ſervir de titre à des exactions, que l'honnêteté permet à peine de nommer; on vit paroître un nouveau genre de Lucre; par une operation à peu près analogue à celle, qu'on avoit pratiquée en Angleterre, on ramaſſa autant, qu'on pouvoit trouver de Billets de la Steur, on en exigea le payement en pleine Paix avec une rigueur ſemblable à une exécution Militaire.

Le Commerce de la Saxe fut ſoumis à l'arbitrage de Berlin, par des avanies multipliées, on força le miniſtère Saxon à un accommodement; on étoit convenu de baiſſer de part & d'autre les Droits d'entrée & de ſortie; mais la Saxe, ce pauvre Nain vis-à-vis du Géant Pruſſien, devoit par reſpect faire le premier pas, Elle s'y ſoumit, révoqua ſes Ordonnances, & la Pruſſe maintint les ſiennes contre la foi d'une convention, qui venoit d'être arretée. La Saxe voulut s'aider moyennant une nouvelle route, qu'Elle concerta avec Hanovre & Brunſwick, pour éviter le territoire Pruſſien; le Roi

des

des proteſtants, qui ſe voyoit dans le cas de perdre par là la valeur de l' entretien de quelques Compagnies de Grénadiers, parle, menace, tout le monde tremble, Hanovre & Brunſwich voyent tranquillement violer leur territoire par l'enlévement de pluſieurs Chariots exécuté à main Armée ſous les yeux de leurs Troupes.

Lache Politique, complaiſance inſensée, que le Prince, qui en profite, paye du mépris le plus outrageant.

C'eſt toujours Fréderic dans la Paix, que vous voyez mes Freres, & c'eſt avec vous, qu'il eſt aux priſes; je ne vous rapelle point mainte traits, qui caractériſent un Prince de l'Empire ſe croyant au deſſus de toutes les Loix, recueillant ſoigneuſement ce qui ſe trouve dans ſes conſtitutions de favorable à ſes intérêts domeſtiques, & rèjettant hautement ce qui pourroit le gêner dans la moindre de ſes vues, recuſant les Tribunaux Publics en tout ce, qui bleſſe ſes prétentions, & ſe préſentant d'abord avec cent mille hommes pour ſoutenir leur autorité, dez qu'ils lui ajugent la moindre vétille, ne payant pas le ſol dans les Charges communes de l'Empire, & lui demandant des Etats en récompenſe des ſervices, que ſa Maiſon n'a rendus qu'a Elle même, ſe diſtinguant enfin par une opoſition éternelle à l' autorité du chef commun de cette Republique de Souverains.

Tous ces procédés ne ſont qu' un amuſement pour le grand Fréderic placé dans le centre de ſon ſiſtême Militaire; les grands reſſorts de cette machine épouventable ne ſont dirigés, que contre ſa rivale la Maiſon d'Autriche; pour conſerver la Siléſie, Il faut écraſer cette Maiſon; c'eſt l'arrêt, qu'il a prononcé du fond de ſon Cabinet de Potsdam.

Vos Paſteurs, mes Freres, criéront á l' apoſtaſie, comment, un proteſtant défend la cauſe de la Maiſon d'Autriche? Oui; un Proteſtant, mais un Proteſtant honnêt homme, un Proteſtant Chrétien, & pas un Proteſtant Pruſſien. Je lis, je vois, j'écoute, je pénſe, je réfléchis, je juge, je combine blàme, je ou loue, j'adopte, je ou je rejette, je ſuis homme enfin, & je tache de me ſervir de ma raiſon, l'Etat opposé eſt celui de la Brute; mais je parle à vous, mes Freres; pourſuivons.

Fréderic, pour écraſer ſa rivale, a fait joüer différents reſſorts.

Il s'eſt fait une Etude de déclamer contre Elle à toutes les Cours, & principalement en France & en Turquie.

Il envoya l'Année paſſée à Conſtantinopole un certain avanturier nommé Hauden autre fois Précepteur des enfans du Négociant H......; il le maſqua ſous le nom de Rexin, ſa commiſſion ne portoit en apparence, que ſur un Traité d' Amitié, qu'on vouloit propoſer à la porte, & que Fréderic, après que la mine fut éventée, voulut

lut

lut faire paſſer en Europe pour un Traité de Commerce; mais les inſtructions sécretes de cet Emiſſaire n'étoient qu'unTiſſu d'impoſtures & de calomnies contre la Maiſon d'Autriche, il devoit la paindre aux Turcs comme livrée à tous les projets, qu'on ſuppoſoit à la Ruſſie; il devoit feindre un Concert entre ces deux Puiſſances pour attenter aux libertés de la Nation Polonoiſe, & puis tourner leurs efforts contre la porte même; mais les Turcs, qui recevoient actuellement les témoignages les plus éclatants de la bonne Foi de ces deux Cours, renvoyérent ce chétif Emiſſaire.

Le Cabinet de Poſtdam donna à cette occaſion une nouvelle Marque de ſa politeſſe, à la Cour de Suéde. On adreſſa Hauden directement à l'Envoyé de Suéde à Conſtantinopole,& on exigea de lui, de ſeconderl esoperations de cet Emiſſaire; la Cour de Suéde ſenſible à des procédés ſi déplacés s'enplaignit, mais Fréderic accoutumé au ton Militaire prit extremêment haut la juſte ſenſibilité de cette Cour,il croyoit lui faire beaucoup d'honneur en diſpoſant de ſés Miniſtres, comme de ſes propres ſerviteurs, & oſa demander ſatisfaction à la Suéde offensée.

La mauvaiſe réuſſite de cette noire Cabale ne découragea point la Cour de Berlin, Elle réſolut de faire une nouvelle tentative auprès de la porte, & deſtina à cette ténebreuſe miſſion un autre Avanturier nommé Varenne, qui eſt encore en Turquie.

Fréderic ne ſe donna nulle part plus de peine, qu'en

qu'en France, pour susciter des Ennemis à la Maison d' Autriche. C'etoit là où il avoit établi le centre de sa Politique.

Je ne parlerai point de toutes les Calomnies, de toutes les insinuations insidieuses, qu'il y répandit contre sa rivale, ce n'étoit que des mésures préparatoires au grand coup, qu'il vouloit frapper.

Il voyoit avec un plaisir infini en approcher le moment à mèsure que s'aigrissoit la querelle, qui s'étoit élévée entre l'Angleterre & la France.

Le Baron Kniphausen eut ordre, de déclamer contre les Anglois, & il tint en effet les propos les plus indécents à leur sujet; ce n'étoit point pour prôner la Justice de la cause des Francois, c'étoit pour les échauffer, & poar les porter à se jetter sur le Pays-bas Autrichiens.

La sagesse, la moderation & la Justice de Louis XV. étoient autant d'objets d'ennui pour Fréderic, & autant d'obstacies à ses pieux desseins; il traitoit de pusillanimité ce qui n'étoit, qu'un sistême réflechi dans le ministère Francois.

En attendant la convention, que les Anglois avoient entamée avec la Russie pour un corps de 60. mille hommes, s'avancoit, & Fréderic, dans le cas même qu'il eut porté les Francois,à tomber sur les Pays-Bas, auroit pû en attaquant de son côté l'Autriche, se trouver 60. mille Russes en dos.

C'étoit là un inconvénient de grande conséquen-

cé,

cé, mais un génie tranſcendant ne trouve rien au deſſus de ſa portée; Fréderic imagina, pouvoir être à la fois l'Allié des Anglois, l'Ami des Francois, l'Antoganiſte des Ruſſiens, & le dictateur des Autrichiens; il vouloit diriger les efforts de la France directement contre les Poſſeſſions de l'Autriche; il vouloit enlever à ſa rivale ſes Amis, & lui attirer des Ennemis, tenir les Ruſſes dans l'inaction, profiter des guinées des Anglois, & ſe mettre enfin dans le cas, de pouvoir à ſon aiſe écraſer l' Autriche. Il faut avouer; que le projet étoit digne du Cabinet de Poſtdam; la Juſtice, l'équité & la bonne foi en étoient ſi décidemment exclues, que rien n'auroit pû en embarraſſer l'exécution; Fréderic profita de l' inſtant, où il vit le Roi d'Angleterre allarmé pour ſon Hanovre, & ſon miniſtère piqué contre les Autrichiens, & il conclut avec l'Angletrere le Traité du 16. Janvier 1756.

Quelle adreſſe, de ſavoir renfermer en quatre mots des vues ſi vaſtes! garantir l'Angleterre & Hanovre, c'étoit interdire à la France d'attaquer ſon Ennemi, à moins qu' Elle ne voulut ſe brouiller avec ſon Ami Fréderic; excepter avec affectation les Pays-Bas de la Neutralité ſtipulée pour l' Empire, ſans autorité & ſans comiſſion, c'étoit dorer la pillule à la France; & fixer ſon reſſentiment ſur une Poſſeſſion de la Maiſon d'Autriche, c'étoit mettre l' Impératrice dans l' indiſpenſable néceſſité, de dévoir dégarnir le centre de ſes Etats, pour en dêfendre une bran-

che

che éloignée vis-à-vis de la France, s'engager à s'opposer a l'entrée de toutes Troupes étrangéres en Allemagne, c'étoit barer le chemin aux Russiens, c'étoit les congédier avant qu'on fut le maître de les employer, car le Roi de Prusse ne concevoit pas, qu'une Puissance si formidable put se remuer sans les subsides de l'Angleterre, se stipuler avec tout cela des guinées, c'étoit enfin se faire payer par l'Angleterre du grand service, qu'on lui rendoit, d'anéantir, sans danger & sans dépense, la Maison d'Autriche.

Que ce moment devoit avoir été doux & flatteur pour Fréderic; il se voyoit á la veille de récueillir les fruits d'un sistême entier de violences, de mauvaise foi, de perfidie, & de pouvoir effacer par la superiorité de sa Puissance jusques aux traces des voyes iniques, par lesquelles il y seroit parvenû, de faire trembler l'Europe, de pouvoir prescrire des Loix à la France même, à qui il avoit tant d'obligation, & d'étendre enfin partout ce Despotisme destructeur du genre humain.

Mais la Providence, qui veille à sa coservation, a voulu l'en préserver; Elle a dissipé les préjugés funestes, qui divisoient depuis quelques siécles les deux puissantes Maisons d'Autriche & de Bourbon; Elle à renversé ce mur de séparation, cette rivalité, qui les empêchoit de se connoître, & d'approfondir leurs intérets réciproques; Elle a fait naître dans le cœur des Souverains, qui s'estimoient, le dêsir de cimenter, par une

une amitié personnelle, la félicité de leurs Peuples, le répos de l'Europe, & le Bonheur de la Chrétienneté; ces sentimens fructifierent, & le Traité de Versailles parut; gage prétieux, qu'une main respectant la Justice présente au Protestantisme, qui trouve dans la confirmation des Traités de Westphalie un nouveau principe de vie, de conservation, & d'accroissement.

Ce coup de la Providence déconcerta Fréderic, & le remplit d'inquiétudes & d'allarmes; tout plein de ses vastes projets il voyoit avec une douleur extrême, qu'il falloit y rénoncer au moment même, qu'il croyoit en avoir assuré la réussite; il avoit dez l'Année derniere augmenté encore de 6. ou 7. Batallions des Armées toujours prêtes à marcher, à opérer, à frapper; il avoit constamment sacrifié à cet objet favori ses soins, ses peines, ses veilles, ses revenus, les Traités, la bonne foi, la Justice; il ne s'étoit, que dans cette vue, exposé aux suites des justes apprehensions, que pouvoit donner à toutes les Puissances de l'Europe son Gouvernement Militaire soutenu par mille violences; déchu de cet espoir flatteur, il ne put se dissimuler les justes sujets de mécontentement, qu'il avoit donné a ses voisins, la nécessité, dans laquelle il les avoit mis de prendre des mésures contre des desseins, que le passé donnoit Droit de lui supposer, & que le présent autorisoit de croire; dans cette agitation il lui arriva, ce qui arrive à tout homme livré à ses

Paſſions; il alla au de là du terme, que preſcrit la prudence; il n'écouta plus, que les ſoupçons, que peut inſpirer une mauvaiſe cauſe; il crut, que la peine du Talion ſuivroit de près ſes projets injuſtes; & il regarda l'Alliance de Verſailles comme la baſe d'une ligue, qui alloit ſe former contre lui, tout lui faiſoit ombrage; il voyoit armer & déſarmer les Ruſſes; il voyoit l'Autriche tranquille, la France ſenſible à ſa defection & peu diſpoſée par conſequent à rénouveller un Traité, qui expiroit, il cherchoit du miſtère en tout cela, & ſe laiſſant aller enfin à ſon impétuoſité naturelle, il ſe diſpoſa à écraſer la Maiſon d'Autriche avant qu'Elle put raſſembler ſes forces diſperſees dans la Hongrie, aux Pays-Bas, en Italie. Il mit par conſequent toutes ſes Troupes en mouvement, fit préparer, avec une vivacité incroyable, des trains d'Artillerie & de Vivres, & lorſqu'il ſe crut en état de ſurprendre la Bohême, & de pénétrer juſques en Autriche, il ſongea à ſe ménager un prétexte, & demanda à la Cour de Vienne, pourquoi Elle armoit; rien certainement ne pouvoit s'imaginer de plus indécent, que cette démarche; toute l'Europe étoit déja allarmée des préparatifs, qu'on faiſoit à Berlin, perſonne ne ſe trompoit ſur leur objet, tout le monde blamoit la lenteur des Autrichiens, & le Roi de Pruſſe leur demande, pourquoi ils arment? Encore aujourd'hui on ſoutient avec une effronterie, qui marque tout le mépris, qu'on a pour le Public, que l'Autriche a été la premiére à courir aux Armes. Voila

Voila les véritables motifs, qui ont porté notre Conquèrant à mettre de nouveau l'Europe en combustion; ce qui devoit être une suite nécessaire d'un sistême établi, réfléchi, médité, soutenu & suivi avec autant de dépense que de violence; est devenu par accident, un éclat d'imprudence, & une démarche dictèe par un esprit livré aux agitations d'un cœur déchirê par mille inquiétudes.

La réponse, que fit la Cour de Vienne à la demande du Roi de Prusse, n'étoit pas moins satisfaisante, que clairé & positive; l'Impératrice déclara, que ses arrangemens n'étoient que défensifs, & ne tendoient au préjudice de personne; la premiére partie de cette réponse, personne ne pouvoit moins, que le Roi de Prussè, la révoquer en doute, il avoit été le premier à se préparer à la Guerre, ainsi l'Autriche devoit de nécessité se préparer à la défense; il ne dépendoit encore que de lui, de se procurer sur l'autre partie toutes les surétés imaginables, il n'avoit qu'à prendre la Cour de Vienne au mot, & lui déclarer, qu'il observeroit réligeusement les Traités, qu'il désarmeroit par conséquent, & qu'il espéroit, que cette Cour cesseroit également des préparatifs, qu'Elle disoit n'avoir pour but, que sa defense & celle de ses Alliés.

Mais le Roi de Prusse craignoit apparemment, que par des procedés si honnêtes ils ne perdit l'ocasion, d'écraser, ou du moins d'humilier la Cour de Vienne,

 &

& pouvant échouer ſur le premier de ces deux objets, il vouloit du moins s'aſſurer du ſecond.

Dans cette double vue il conçut la Piéce la plus informe, la plus indécente, & en même-tems la plus inconſéquente, qui ait jamais été préſentée à aucune Cour de l'Europe.

Informe, parce que les conſtructions & les périodes n'en étoient pas même intelligibles.

Indécente par le ton & les expreſſions.

Et inconſéquente, parce que le Prince, qui craignoit d'être attaqué, y inſultoit ouvertement les Puiſſances, qu'il vouloit, par la démarche, qu'il faiſoit, charger du blâme de l'agreſſion.

Tel étoit le mémoire, que Klingraff préſenta le 18. Août à la Cour de Vienne; il eſt entre les mains de tout le monde, cela m'épargne la peine de l'inſerer ici. Je ne ferai, qu'en extraire les Propoſitions bizarres, qu'il contient:

" On ſait, que la Cour de Vienne a fait, au
" Mois de Janvier paſſé, une Alliance offenſive avec
" la Cour de Petersbourg contre le Roi de Pruſſe.

" Ainſi ce Prince exige, que la Cour de Vienne
" s'engage, à ne point l'attaquer ni cette Année ci ni l'Année prochaine.

Quel raiſonnement, les prémiſes n'indiquoient, qu'un ſoupçon de Guerre, & dans la conſéquence on demande une Trève, qui ſuppoſe une Guerre préexiſtan-

ſtante. La Cour de Vienne ne pouvoit ni avec ſureté, ni avec dignité donner les mains à une propoſition ſi hétérodoxe; elle étoit diamétralement oppoſée aux Traités exiſtants, qui ſtatuoient entre les deux parties une Paix permanente; & pouvoit-on ſuppoſer à un Prince, qui par ſa demande même violoit ces Traités, plus de Religion dans l'obſervation d'une Tréve? Accepter cette Tréve, ç'auroit été d'ailleurs avouer la raiſon inductive, qu'en donnoit le Roi de Pruſſe; ç'auroit été affirmer l'exiſtence de ce Traité offenſif entre l'Autriche & la Ruſſie, ç'auroit été adopter une fauſſeté palpable, & cela uniquement pour obéir à Fréderic menaçant. La Cour de Vienne prit donc l'unique parti, qui lui reſtoit à prendre, c'étoit, de ſauver ſa dignité, de pourvoir à ſa ſureté, de ſe prévaloir de la Juſtice de ſa Cauſe, & d'abandonner le reſte à la Providence. Au lieu de ſouſcrire à l'humiliation, par laquelle on vouloit la faire paſſer, Elle humilia Elle même ſon Ennemi par le dementi formel, qu'Elle lui donna ſur ce Traité offenſif, qui, de ſon propre aveu, ſe trouve aujourd'hui n'être qu'un engagement défenſif exiſtant depuis dix ans.

Fréderic plus heureux dans ſes combinaiſons Militaires, que dans ſes méſures politiques, avoit fixé au 18. Août l'Epoque de ſes premiéres hoſtilités; mais la faute, que fit ſon Miniſtre le Sr. Klingraff, de lui demander de nouveaux ordres, s'il devoit donner par écrit la propoſition, dont il étoit chargé, lui fit perdre 8. ou 10. jours; il ne put éclater, que vers la fin du Mois. Se

Se montrant alors avec tout l'appareil d'un Conquerant, qui alloit ſubjuguer la Saxe en paſſant, inonder la Bohême, & donner la Loix ſuf les remparts de Vienne, il crut, que la terreur le devanceroit en Autriche, & qu'il arracheroit enfin à ſa Rivale l'indigne engagement, qu'il lui avoit propoſé, d'une Tréve de deux Ans à faire en pleine Paix. Il commença par la traiter d'Ennemie dans un manifeſte imprimé, & il lui fit demander de nouveau cétte Tréve ignominieuſe.

Mais on lui répondit encore ſur un ton, que dans un moment ſi critique on ne peut prendre, que par l'effet de la confiance, qu'on met dans la Juſtice de ſa Cauſe.

Fréderic en attendant, que Vienne ſe fut ou humilié ou offert à ſes coups, s'empara de la Saxe.

Quoi de plus oppoſé à toute idée du juſte & de l'honnête que les manœuvres, qu'on a pratiquées, & les motifs, qu'on a voulu faire valoir, pour juſtifier la Guerre, qu'on a commencée, & les cruautés, qu'on exerce encore actuellement dans ce malheureux Pays.

Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à tirer une conſéquence juſte de cet enchainement de Principes, d'actions & de faits, que je viens de raporter; j'abandonne cette operation a tout honnêt homme, qui a de la Religion, & de la probité; je dis plus, même au politique le plus indépendant des principes de la morale, & uniquement appliqué à ſauver les apparences; qu'un tel homme place les raiſons, qu'invoque la Cour de

Berlin

Berlin vis-à-vis de ce qu'Elle a fait encore, & qu'il prononce.

On se rapellera sans doute d'abord, que Fréderic en inondant la Saxe avec 60000. hommes déclara de bouche, par écrit, de sa propre main, par des imprimés publics, & cela pendant trois semaines consécutivement, qu'un simple motifs de convenance appuyé sur les régles de la Guerre. Le forçoit malgré lui, à en venir à cette extrêmité vis-à-vis d'un Prince, pour la personne du quel il avoit d'ailleurs des sentimens d'estime & d'amitié, rapellant seulement à cette occasion ce qui s'étoit passé en 1744. promettant néanmoins toutes sortes d'égards à la Famille Royale, s'engageant à regarder la Saxe comme un Dépot sacré, & souhaitant voir arriver bientôt l'heureux moment, qu'il pourroit la restituer à son Souverain.

Il n'y a pas dans toutes ces déclarations un seul mot, qui n'exigeat un commentaire particulier, mais je me bornerai à quelques obſervantions bien simples.

D'abord le Droit de convenance pris dans le sens, qu'on lui prête dans les écrits Prussiens, & tel qu'on l'exerce effectivement, est une abomination; il convient sans doute à Fréderic, que rien ne s'oppose à ses desseins, & dez lors tout Prince, qui a des Troupes, ou des sujets seulement, doit subir le sort de la Saxe, car il pourroit convenir à Fréderic de se porter par-tout, ainsi il ne doit nulle part trouver de l'obstacle.

Le

Le droit de la Guerre ne l'autorisoit, qu'à demander un libre passage, qu'on lui a offert, & même bien plus, mais il ne vouloit pas s'en contenter, ayant imaginé de pouvoir sous le tître de Dépositaire joüir de tout l'utile de la Guerre.

Un Dépositaire Armé, mes Freres, quel est ce nouvel être sorti du sein du Protestantisme? Trouvez vous dans nos Livres Saints quelque dogme, qui autorisât les Droits meurtriers, qu'il s'arroge? Faire la Guerre sans la déclarer, délier les sujets du serment, qui les attache à leur Souverain, enlever Chevaux, Chariots, Fourages, Vivres, les Caisses Publiques, dépouiller les Arsenaux, chasser de sa résidence un Souverain, pour qui on a de l'amitié, & de l'estime, vouloir l'affamer avec toute son Armée, la faire prisonniére de Guerre en pleine Paix, ne pas tenir seulement la triste Capitulation, qu'on lui accorde, forcer les prisonniers par la faim & par les traitemens les plus cruels à se donner la mort, ou à commettre des parjures sacriléges, refuser le nécessaire à la Famille Royale, pour la forcer à se rétirer, & avec tout cela publier hardiment, qu'on fournit abondamment à son entretien, qu'on a pour Elle des égards distingués, qu'on ménage le Pays, qu'on protége son Commerce, hélas! mes Freres, je me perds dans ces horreurs, toutes les régles de l'équité sont confondues ici avec les injustices, & les violences, les Loix doivent servir de tîtres à des cruautés, qu'elles réprou-

vent

vent & qu'elles déteſtent, c'eſt un Cahos enfin digne du pouvoir monſtrueux d'un Dépoſitaire enfanté par le Deſpotiſme.

N' eſt-ce pas abuſer du tems toujours précieux au Philoſophe & au Chrétien, que de l' employer, après tout ce que je viens de raporter à examiner la queſtion : ſi un Prince après s' être porté ſans aucune raiſon légitime à des violences ſi énormes, peut faire valoir des titres, qu'il ne s'eſt procurés, que par un nouvel attantat ? C' eſt le cas du mémoire raiſonné, par lequel la Cour de Berlin veut juſtifier ſes violences déja conſommées.

Je vous dois encore ce ſacrifice, mes Freres, ſi vous étiez dans une diſpoſition d' eſprit, à vous rendre à la vérité, les faits, que j'ai mis ſous vos yeux, ſuffiroient pour vous convaincre, qu'il eſt impoſſible, que de ce ſiſtême d'iniquité pratiqué par la Cour de Berlin il puiſſe jamais rien ſortis de juſte, & munis de ce préjugé légitime vous verriez d'abord, qu'on ne veut, que vous faire illuſion par cet étalage d'inepties, qu'on débite dans le mémoire raiſonné.

On décore de la qualité de preuves ces lambeaux d'écritures, qu'on a tirés du Cabinet de Dreſde, & comme le moment, dans lequel on veut les faire valoir, décide ſeul contre les inductions, qu'on veut en tirer, vû que la Guerre ne peut ſe juſtifier ; que par des motifs antécédens, & pas ſubséquents on eſſaye, de leur donner une force rétroactive, en affirmant, avec une

 hardieſ-

hardiesse vraiment Prussienne, que le Roi en avoit des Copies, lorsqu'il est entré en Saxe, mais qu'il n'avoit pas voulu en faire usage alors pour deux raisons:

La premiére, parce qu'il ne vouloit pas traiter d' Ennemi le Roi de Pologne; la seconde, parce qu'on auroit pû douter de l'authenticité de ces Copies.

L'absurdité de ces raisons saute d'abord aux yeux; comment, on ne vouloit pas traiter le Roi de Pologne en Ennemi? De parole, sans doute, mais bien de fait, & même d'une façon, qui deshonore la parole, qu'on lui avoit donnée du contraire.

Declarer, qu'on n'agit, que par principe de convenance, & qu'on n'a nulle raison de Guerre contre un Prince, tandis qu'on porte en poche des Titres de Guerre, & qu'on l'exerce effectivement, c'est se trouver en contradiction avec soi-même, c'est dementir son propre fait.

La Cour de Berlin savoit-Elle alors, que celle de Dresde lui abandonneroit ses Archives, & la mettroit dans le cas de pouvoir vérifier ces copies imaginaires? Et dans cette incertitude comment a-t-elle pu risquer de voir pourrir des les ténébres ces superbes témoins des crimes de la Saxe, & de la légitimité des entreprises de Postdam; de pareilles futilités tombent-elles seulement sous le sens commun?

Le mémoire raisonné débute donc par des impostures, & a l'aide de la fiction il se soutient d'un bout à l'autre dans ce beau genre de preuves.

Raf-

Rassemblons d'abord les chefs d'accusation, qu'il nous presente contre la Saxe.

La Cour de Saxe a eu part à tous les desseins dangereux, qu'on a formés contre le Roi.

Ces desseins dangereux devoient, d'après ce, qu'en dit le mémoire raisonné, avoir été forgés à Vienne & à Petersbourg. L'Article IV. séparé & sécret du Traité de 1746. en étoit le Pivot.

Il y a autant de contradictions, que de mots dans ces assertions, & tout autant de Calomnies.

L'Article IV. ne présente par-tout que des vues défensives, de l'aveu même de la Cour de Berlin ; ainsi il ne peut point être envisagé comme le Pivot de desseins offensifs.

Celà est si vrai, toujours de l'aveu de la Cour de Berlin, que, si la Cour de Russie avoit cru pouvoir fonder sur ce Traité des procédés offensifs, Elle auroit pu s'épargner la peine, d'agiter dans les assemblées de son Sénat tenues le 14. & 15. Mai 1753. & au Mois d'Octobre 1755. les questions, que la Prusse prétend y avoir été décidées; le Traité de 1746. supposé offensif, supposoit aussi l'existence des Principes convenus & arretés en 1753 & 1755.; mais comme de fait, je parle toujours d'aprés le mémoire raisonnê, ils n'ont été acoptés, que sept & respectivement neuf ans aprés l'existence du Traité de 1746., il est clair & positif, qu'ils n'ont rien de commun avec ce Traité, qui par conséquent à toujours reste dans les bornes d'un

engagement défenſif, & que la Ruſſie même n'a jamais regardé comme une baſe à des meſures offenſives.

Mais la Saxe n'y a pas ſeulement accédé, fait avoué par la Pruſſe ; donc la Saxe n'a eu part ni à ces deſſeins dangereux; dont je viens de prouver le Neant ſur les preuves fournies par la Pruſſe même, ni au Traité défenſif de Petersbourg.

Ne pouvant pas la trouver coupable de fait, on veut la trouver telle de volonté, & on avance qu'Elle *eſt pourtant convenue avec ſes Alliés, de n'attendre pour y concourir effectivement, que le moment, où les forces du Roi ſeroient affoiblies & partagées & qu'Elle pourroit léver le Maſque ſans danger.*

Autre fiction, autre impoſture, *Elle eſt pourtant convenue*, où eſt cette convention ? La Pruſſe pourquoi ne la produit-Elle pas? Les indices, ſur leſquels Elle en fonde la conjecture, prouvent même tout le contraire.

Encore le 18. Août, ainſi ſeulement dix jour avant l'Invaſion de la Saxe, le Comte de Flemming ne ſavoit mander autre choſe de Vienne a ſa Cour, que d'avoir apris de l'Impératrice:

„ Qu'Elle né deſiroit pour le préſent rien du Roi de
„ Pologne, comprenant fort bien la délicateſſe de ſa ſi-
„ tuation ; qu'Elle eſperoit cependant, qu'il ſe met-
„ troit en attendant en bonne poſture, pour être pré-
„ paré à tout évenement; & que ſa Majeſté dans la
„ ſuite du tems, en cas qu'il arrivât quelque éclat

„ entre

„ entre Elle, & le Roi de Pruſſe, ne ſe réfuſeroit pas,
„ dans le beſoin, á concourir aux méſures neceſſaires pour
„ leur ſureté mutuelle.

Trouve-t-on dans tout ce paſſage une ſillabe, qui décélât un Concert pris, un complot arrêté, ou plutôt qui ne prouvât pas décidemment le contraire.

Il exiſtoit entre l'Autriche & la Saxe des engagemens défenſifs, l'Imperatrice ouvertement ménacée, par le Roi de Pruſſe déclare à ſon Allié le Roi de Pologne également menacé, qu'Elle ne déſiroit rien de lui pour *le préſent, comprenant fort bien la délicateſſe de ſa ſituation* vis-à-vis d'un Prince, qui lui auroit fait un crime d'avoir fait marcher un ſeul homme au ſecours de l'Autriche, fut-ce même d'aprés les engagemens les plus legitimes, les plus ſacrés; *comprenant la délicateſſe de ſa ſituation* vis-à-vi d'un Prince, qui ne conſultant, que ſa convenance, ne reſpecte ni Traité, ni Loix; *comprenant la délicateſſe de ſa ſituation* vis-à-vis d'un Prince, qui avoit actuellement fait avancer 60. mille hommes ſur les frontieres de la Saxe, & qui avoit deja fixé à ce même jour 18. où l'Imperatrice parloit, l'epoque fatale de ſes entrepriſes; ces réflexions engagent l'Imperatrice à ne rien demander à ſon Allié rédu t à une ſituation ſi critique, & à le diſpenſer par conſéquent *pour le préſent* de l'obligation de fournir des ſécours à l'Autriche, qui ſe trouvoit deja alors dans le cas, de pouvoir les réclamer; mais l'*Impératrice eſpére* cependant, *qu'il ſe*

met-

mettroit en attendant, que l'orage éclate, *en bonne posture, pour être préparé à tout événement ;* quoi de plus naturel, que de se mettre en état de défense, lorsqu'on se trouve à la veille d'être attaqué, & quoi de plus opposé à la supposition d'un Concert pris, d'un complot arrête, qu'un Conseil si vague; on avoit donc oublie les moyens de defense dans ce Concert; dans ce complot, il pechoit par consequent contre les premiers Principes de la prudence, negligence, dont on ne devroit pas soupçonner des cours dans le moment même, qu'on leur suppose des desseins si dangereux, des Plans d'attaques si bien concertés, si long-tems medités, & si bien calculés.

„ L'Imperatrice declaroit enfin, que dans la suite
„ du tems, en cas qu'il arrivât quelque éclat entre El-
„ le & le Roi de Prusse, Elle ne se refuseroit pas,
„ dans le besoin, à concourir aux mesures neces-
„ saires pour leur sureté mutuelle.

Comment l'Imperatrice à la veille d'executer un complot arrêté entre Elle & la Saxe ne parle, que de mesures necessaires à la sureté mutuelle, à prendre même seulement lorsque le besoin l'exigera, en fixe l'epoque au cas, encore representé douteux, qu'il arrivât un éclat entre Elle & le Roi de Prusse, le complot est arrêté, & nulle mesure est prise, on ne promet à la Saxe, qu'un concours eventuel à ce qu'exigera la sureté mutuelle des deux Etats; on ne dit mot

de

de cette ſavante manoeuvre que le Roi de Pruſſe prête à la Saxe, comme une choſe convenue, de le laiſſer paſſer avec ſon Armée à la faveur d'une Neutralité momentanée, des Alliés ſi bien unis oublient juſques à la baſe de leur complot, dans le moment même, qu'il eſt queſtion de l'executer?

Je crois de bonne foi, que l'Auteur du memoire raiſonne s'etoit égaré dans ſes propres fictions, lorſqu'il prit le parti de nous produire une preuve, qui comme celle ci, renverse tout ſon ſiſtême.

Les Miniſtres Saxons, pourſuit le mémoire raiſonné, ont ſonné le Toxin contre le Roi dans toute l'Europe, & ils n'ont épargné ni Calomnies, ni Menſonges, ni Inſinuations ſiniſtres, pour augmenter le nombre de ſes Ennemis.

Tous ces lambeaux d'Ecritures, ces témoins mutilés, qu'on produit ici, que depoſent-ils donc? Que le Roi de Pruſſe eſt un Prince Ambitieux, qu'il cherche à s'agrandir qu'il eſt un voiſin très dangereux, qu'il a formé des projets contre la Ruſſie & la Pologne. Qui ne voit là dédans quatre vérités pour une ſuppoſition? Tandis que le Roi de Pruſſe faiſoit en pleine Paix des exactions de Guerre en Saxe, au moyen des Billets de la Steur, & par les avanies, qu'il lui fit eſſuyer dans ſon Commerce, les Miniſtres de cet Etat devoient, ſans doute, conſacrer leurs veilles à chanter les louanges d'un Prince ſi débonnaire.

Et

Et qu'à produit enfin une corrrespondance de dix Années? Rien, que quelques intrigues personnelles de Ministres, qui n'ont influé sur aucune mésure d'Etat; mais je me trompe, le mémoire raisonné dit, que par le concours d'un si grand nombre de Calomnies & d'impostures, on étoit enfin parvenu à surprendre la Religion de l'Imperatrice de Russie & a prevenir cette Princesse contre le Roi au point, que par le résultat des assemblées du Senat de Russie tenues le 14. & le 15. Mai 1753. il fut établi pour maxime fondamentale de cet Empire, de s'opposer à tout agrandissement ultérieur du Roi de Prusse, & de l'écraser par des forces supérieures, dez qu'il se présenteroit une occasion favorable, de réduire la Maison de Brandebourg à son premier Etat de modicité.

Il faut remarquer, que les Insinuations les plus fortes, ainsi que le prétend le mémoire raisonné, sont du 6. & 13. Fevrier, du 28. Juillet, du 1. Decembre 1754. du 9. & 23. Juillet 1755., ainsi par un miracle, elles ont produit leur effet avant leur existence, puisque les assemblées du Sénat avoient déja été tenues au Mois de Mai 1753.

L'Absurde & le faux ne se remarque donc pas moins dans l'exposé des faits, que dans les inductions, qu'on en tire; on n'est pas plus heureux dans la discussion du point de Droit.

On avance que sa Majesté Polonoise a adopté pour

Prin-

Principe, que toute Guerre entre le Roi de Pruſſe & un de ſes Alliés lui fourniſſoit un tître de faire de conquêtes ſur ſa Majeſté, & c'eſt en conſéquence, qu'Elle a cru pouvoir partager en pleine Paix les Etats de ſon voiſin.

Encore un fait démontré faux par les preuves mêmes, qu'on en donne, puiſqu'elles n'établiſſent, que l'apparence, que le Roi de Pologne, ou pour mieux dire, ſon miniſtère, auroit bien voulu adopter ce Principe, tandis que de fait il ne l'a jamais adopté, parce qu'il n'eſt point accédé à l'Article IV. ſéparé & ſécret du Traité de Petersbourg de 1746.

D'ailleurs la Cour de Berlin à certainement bonne grace de ſe récrier contre un pareil Principe, Elle, qui n'a pas héſité de ſacrifier en 1744. ſa bonne foi à un partage de la Bohême, & ſa parole d'honneur à une impoſture, en déclarant, qu'Elle ne rompoit le Traité de Breſlau, que par générosité d'Ame, & qu'Elle ne demandoit rien pour Elle; Elle, qui tout récemment, ſans être ni Auxiliaire, ni Belligerante vis-à-vis du Roi de Pologne, à voulu forcer ce Prince à ſe joindre à Elle pour partager ſes Conquêtes, ou ſes pertes; Elle enfin, qui, même en attaquant, ſe croit autoriſée à prendre, contre foi & loi, toutes les ſurétés de ſa convenance, & à ſe porter aux injuſtices les plus criantes à titre d'une conſervation, que perſonne n'inquiéte.

Une Puiſſance peut ſe ſtipuler des ſubſides, Elle

peut donc auſſi ſe ſtipuler du Pays; Elle peut s'engager à faire cauſe commune avec ſon Allié, Elle peut donc auſſi joüir de l'effet de cette Communion d'intérêt, & tout cela encore dans le cas d'une juſte défenſe, qui fait la baſe de ce fameux Article IV. ſubſiſtant depuis dix Ans.

Il dépendoit conſtamment du Roi de Pruſſe, de faire exiſter ce cas, ou point, & en bon Politique il auroit dû d'autant plus en rendre l'exiſtence impoſſible par une conduite compaſſée ſur les diſpoſitions des Traités, qu'il obſerve lui même, que le pas n'eſt pas difficile de la défenſive à l'offenſive; il auroit dû ajouter à cette obſervation, que la défenſive devient de plein Droit offenſive, lorſqu'elle eſt excitée par une attaque injuſte, & qu'elle peut alors joüir de tous les avantages d'une offenſive légitime, & par conſequent auſſi de celui, de faire des Conquêtes.

C'eſt là le vrai ſens de l'Article IV., c'eſt ſon but, c'eſt l'unique Pivot, ſur lequel il roule; je crois, que la Morale la plus rigide s'accorde avec de pareils Principes, aprouve de pareilles méſures, tout comme la bonne Politiques les conſeille, lorſque, appuyée ſur l'experience, Elle en ſent toute la néceſſité.

Voilà ce que la Cour de Vienne répond, avec raiſon, aux objections du Roi de Pruſſe contre l'Article IV.; l'Identité de la cauſe de cette Cour avec celle du Roi de Pologne ſur un objet ſi grave me fait

ici

ici confondre leurs défenses, mais avec plus d'équité & de Justice, que l'Auteur du mémoire raisonné ne confond leurs vuës. Nous venons de voir, que le Fait & le Droit est contre lui à l'égard de la Saxe, il l'est aussi en ce qu'il dit contre la Cour de Vienne, & pour en achever la démonstration, je veux encore les confondre avec ses propres preuves.

Il suppose un Plan de Politique à la Cour de Vienne, qui tendoit à brouiller le Roi avec la Cour de Russie; & de cette supposition il passe de plein saut à un Concert & un Complot déja existant au Mois de Janvier de l'Année courante.

La premiére partie de ce sistême Chymérique est étayée par trois morceaux de Lettres formant un Corps de preuves ridicules à la vérité, mais très respectables dez qu'elles favorisent la Cour de Berlin.

Le Baron de Pretlach doit avoir dit le 18. Avril 1747. au Comte de Vicedom, qu'il avoit réussi à inspirer à sa Majesté l'Imperatrice de toutes les Russies des sentimens d'inimitié contre le Roi de Prusse, qui alloient au suprême degré.

L'Evénement prouve, que ces prétendus sentimens d'inimitié ont resté au suprême dégré sans aucun effet pendant dix Ans, & que si sa Majesté Czarienne fait enfin marcher aujourd'hui des Armées contre le Roi de Prusse, ce n'est qu'après qu'il a fait exister le cas de l'Alliance de 1746. & ajouté à cet attentat des

offenſes, qui bleſſent la dignité de cette grande Princeſſe.

Les manœuvres, qu'on prêta enſuite au Sécrétaire de légation de Weingarten & au Comte de Bernes, portent en partie ſur des objets très réels, par exemple, ſur les préparatifs Militaires de la Pruſſe en 1748. & en partie ſur des intrigues, auxquelles la Cour de Vienne vraiſemblablement n'avoit aucune part, & qu'Elle auroit ſans doute dés-aprouvè, ſi Elle en avoit eu connoiſſance; du moins ne vois-je rien dans les Lettres, que réclame ici l'Auteur du mémoire, qui indiquât, que la démarche, que fit le Comte de Bernes vis-à-vis du Comte de la Puebla, eut été ordonnée par ſa Cour, ou qu'Elle put ſeulement en avoir eu une connoiſſance préalable; ces Piéces me paroiſſent d'ailleurs, avec raiſon, très ſuſpectes; ſont-ce des Copies, ſont-ce des Originaux, qu'on nous produit ici? Si ce ne ſont que des Copies, l'Auteur nous en impoſe, en nous aſſurant, qu'il s'eſt procuré les Originaux des documens, qu'il employe; ſi ce ſont des Originaux, où le Roi de Pruſſe a-t-il pu les trouver? Il n'a point dépouillé les Archives de Vienne, ni les dépots des légations Autrichiennes à Petersbourg & à Berlin.

Quoiqu'il en ſoit ces preuves ténébreuſes commencent l'An 1747. & finiſſent l'Année 1749.

Chacune de ces trois Années n'a fourni qu'un lambeau de Lettre, & ſur cela on ſuppoſe à la Cour de Vienne un Plan de Politique, qui tendoit à irriter ſa Majeſté l'Impératrice de Ruſſie contre le Roi

de

de Prusse, dans la vuë de faire naître une occasion de pouvoir convertir en offensif le Traité défensif de 1746.; en vérité de pareils raisonnemens sont pitié.

Il y a sur cet objet dans les preuves Prussiennes un petit vuide d'au delà de 5. Années, que l'Auteur du mémoire raisonné, n'a pas su remplir, il prend donc le généreux parti de sauter ce petit intervalle, pour arriver d'autant plutôt au dénoüement de la Piéce, c'est ce Concert & ce complot déja arrêtè au Mois de Janvier de la présente Année entre les Cours de Vienne & de Petersbourg.

La Cour de Berlin avoit d'abord honoré ce Concert de la qualification de Traité offensif, on lui donna un démenti, qui l'engagea à baisser le ton, & à représenter, dans ses réscripts Allemands, les Négociations, entre les Cours de Vienne & de Petersbourg, comme un acheminement à un Concert offensif; la depredation du Cabinet de Dresde réleve le courage abattu, & l'on crie de nouveau au complot.

Cependant tous les témoins, qu'on fait paroître sur la scène, sont gens de bonne foi, parce qu'ils disent, qu'ils ne comprennent rien à ce qui se passe entre les Cours de Vienne & de Petersbourg. Qu'on lise les Lettres du Sieur Prusse & du Comte de Flemming mutilées comme on nous les présente ici, & pour autant, qu'elles ont rapport à un Concert entre les Cours de Vienne & de Petersbourg, & l'on trouvera, que de l'âveu même de ces témoins il n'est question

ſtion, que d'ouvertures générales & obſcures, auxquelles ils n'entendent abſolument rien; Monſieur le Comte de Flemming mande même en termes exprès du 19. Juin, tems, auquel le Roi de Pruſſe faiſoit déja des immenſes préparatifs de Guerre, que la rétenue, qu'on obſervoit à Petersbourg, lui paroiſſoit être conforme à celle, qu'on gardoit à Vienne, *où l'on ſe contente également de donner à entendre, qu'on n'a d'autre deſſein, que de ſe tenir en répos, & ſe préparer en attendant à tout évenement, qui pourroit arriver dans les préſentes conjonctures.*

Cette dépoſition ne va-t-elle pas directement contre la qualité d'un témoin inſtruit, tel qu'on veut faire figurer ici le Comte de Flemming, & contre l'objet du témoignage, qui, au lieu d'un complot, n'annonce qu'une réſolution de ſe tenir en repos & de ſe préparer en attendant à tout événement.

Nous verrons tout à l'heure, que Mr. le Comte de Flemming avouera lui même, & cela encore le 28. Juillet, qu'alors ſeulement on lui auroit parlé avec plus d'ouverture & de confiance, qu'on ne l'avoit fait précédemment; ainſi juſques là le Comte de Flemming, n'étoit ni acteur, ni même ſpectateur inſtruit, & ſe trouvoit par conſéquent dans une poſition très oppoſée au perſonnage, qu'on lui fait faire dans le mèmoire raiſonné; il diſoit même le contraire de ce, qu'on veut lui faire dire, & dépoſe contre cette imputa-

tion

tion du mémoire raisonné, comme nous venons de le voir dans l'Article de sa Lettre du 19. Juin.

Mais on nous livre enfin une depéche entiére de ce Ministre, & si, contre l'intention de la Cour de Berlin, elle ne prouve pas encore le complot, qu'on s'etoit engagé à demontrer, du moins donne-t-elle des soupçons sur les intentions, que peut avoir eû la Cour de Vienne, ou son Chancelier le Comte de Kaunitz-Rittberg dans la premiere reponse, qu'on a donnée à Monsieur de Klingraff.

Voici les Conclusions, qu'en tire l'Auteur du mémemoire raisonné:

On voit clairement par là, que le Comte de Kaunitz, en dictant à sa Souveraine la Reponse susmentionée, s'est proposé de fermer la porte à toute voye d'éclaircissement & de conciliation, & de poursuivre en même tems les préparatifs de ses desseins dangereux, dans l'attente, que le Roi poussé à bout feroit quelque demarche, dont il pourroit se servir pour le faire passer pour aggresseur.

Si telles ont eté effectivement les vues du Comte de Kaunitz, il faut avouer, que le Roi de Prusse a donné dans le panneau; mais la Reponse même est diametralement opposée aux desseins, qu'on prête içi à ce Ministre.

Cette réponse portoit en substance: ,, Que les " préparatifs de l'Impératrice n'etoient que defensifs,

" &c

» & ne tendoient d'ailleurs au préjudice de personne.

Cette déclaration pour répondre aux vües du Comte de Kaunitz *devoit fermer la porte à toute voye d'éclaircissement & de conciliation*; elle ouvroit plutôt cette porte au lieu de la fermer.

Le Roi de Prusse demandoit, si les préparatifs de l'Impératrice étoient dirigés contre lui? Cette Princesse répond, mes préparatifs ne sont que defensifs, & ne tendent au préjudice de personne, donc ils n'étoient pas dirigés contre le Roi de Prusse, donc ils ne tendoient pas à son préjudice, donc il n'en avoit rien à craindre.

Mais on vouloit se menager une occasion de pouvoir les continuer, *dans l'attente, que le Roi poussé à bout feroit une demarche, dont on pourroit se servir pour le faire passer pour agresseur.*

Il ne dépendoit absolument, que du Roi de Prusse, de frustrer la Cour de Vienne de cette prétendue attente; on ne continue pas des préparatifs défensifs, dez que le motif de la défense cesse, & le Roi de Prusse pouvoit le faire cesser d'un moment à l'autre; une simple déclaration suffisoit pour operer ce grand effet; il n'avoit qu'a dire à la Cour de Vienne que ces préparatifs n'étant également que défensifs, & le repos des deux Cours exigeant, qu'on remette de part & d'autre les choses dans l'Etat prescrit par des Traités solemnels, il alloit s'y conformer de son coté, espérant, que la

Cour

Cour de Vienne ne feroit pas difficulté, de fuivre fon exemple. La réponſe de l'Impératrice fermoit-elle la porte à de pareilles Déclarations, à de pareils éclairciſſemens, à de pareilles voyes de conciliation? Et ſi le Roi de Pruſſe avoit jugé à propos de prendre ces voyes, comment pouvoit-il alors ſe trouver dans le cas de ſe voir pouſsé á bout? Car ou la Cour de Vienne ſe feroit prêtée à une Déclaration analogue à celle, qu' il lui auroit faite, ou elle s'y feroit refusée; au premier cas, tout étoit dit, & on ne pouvoit plus, ſans ſe charger du blâme de l'agreſſion, s'écarter de la loi, que l'on ſe feroit imposée; au dernier cas, la Cour de Vienne ſe mettoit dans la neceſſité de juſtifier á la face de l'Univers la continuation de ſes préparatifs, qui auroient perdu le mérite de n'être, que defenſifs, parce que le Roi de Pruſſe en auroit fait ceſſer le motif, où étoit alors la Politique du Comte de Kaunitz; y-a-t-il ſeulement de la vraiſemblance, qu'une réponſe ſuſceptible de toutes les modifications, que je viens de détailler, puiſſe avoir été conçue dans les vues, qu'on ſuppoſe à ce Miniſtre; Monſieur le Comte de Flemming ne voudra pas, ſans doute, oppoſer des conjectures à l'évidence, il eſt trop honnêt homme, pour avoir de pareilles prétentions, celà n'appartient qu'à l'Auteur du mémoire raiſonné.

Que l'Univers prononce à cette heure ſur la legitimité des motifs, qui ont fait prendre les armes à Frederic,

c'eſt la cauſe de l'humanité, tout le monde eſt en droit d'en prendre connoiſſance; je joins à ce titre général, le devoir, qui oblige tous les vrais Proteſtants à veiller à ce qui peut intéreſſer leur Religion; & je ne trouve rien dans cette querelle particuliere de la Maiſon de Brandebourg, dans cet engagement perſonel du Roi de Pruſſe, qui puiſſe juſtifier le devovement Fanatique, que je remarque dans l'agitation, où je vois mes Freres. J'ai mis ſous leurs yeux toutes les époques du regne de ce Prince, le principe de ſes principes, je veux dire, ſon Gouvernement Militaire, cet objet de terreur univerſelle, ſes actions, ſes procédés, y ont-ils remarqué le moindre penchant, la moindre affection pour l'intérêt Proteſtant, ou plutôt n'y ont-ils pas vû, que les Proteſtants, comme les Catholiques, les conſtitutions de l'Empire, comme les Pactes de Famille, l'autorité du Chef ſuprême, comme l'independance & les libertés des Membres de l'Empire, tout à été ſacrifié à l'envie de s'agrandir & de dominer. Quel eſt donc le principe de leur attachement pour la Maiſon de Pruſſe? Eſt-ce la crainte, qu'ils ont de la puiſſance de la Maiſon d'Autriche? Mais le Proteſtantiſme a pris naiſſance, lorſque cette Maiſon étoit au plus haut point de ſa grandeur, & il s'eſt ſoutenu contre toutes ſes forces. Depuis Charles V. aucun Prince de cette Maiſon n'a été plus puiſſant, que Charles VI., & le Proteſtan-

tifme a-t-il jamais foutenu fes droits avec plus d'eclat, que fous fon regne? Eft-ce qu'ils veulent établir une efpéce de fuprematie, & fubordonner toutes les Puiffances Proteftantes, à une feule Maifon; cette idée feroit monftrueufe, & pour cela même je crains, que ce ne foit l'objet fecret des travaux apoftoliques des F..........., S........... & U..........., je vois même, qu'on en a jetté les fondemens par ce fameux projet, qui accordoit au Roi de Pruffe le pouvoir perpetuel & irrevocable, de faire executer dans tous les cercles de l'Empire les difpofitions du Traité de Weftphalie en matiere de Réligion; il s'étoit formé alors une efpèce de confpiration à Ratisbonne en faveur de cet établiffement, & pour en rendre l'exercice auffi arbitraire, que pouvoit l'exiger l'intérêt domeftique de la Cour de Berlin, on commença par adopter publiquement le principe, qu'une grande puiffance, comme Sa Majefté Pruffienne, pouvoit fe difpenfer des régles, que prefcrit le Traité de Weftphalie, tandis qu'un Prince proteftant moins puiffant devoit s'y foumettre fans réplique, de façon que le Roi de Pruffe pouvoit faire batir autant, qu'il voudroit, d'Eglifes Catholiques dans fes Etats, tandis qu'un Comte de Wied-Runckel ne pouvoit pas admettre quelques Capucins.

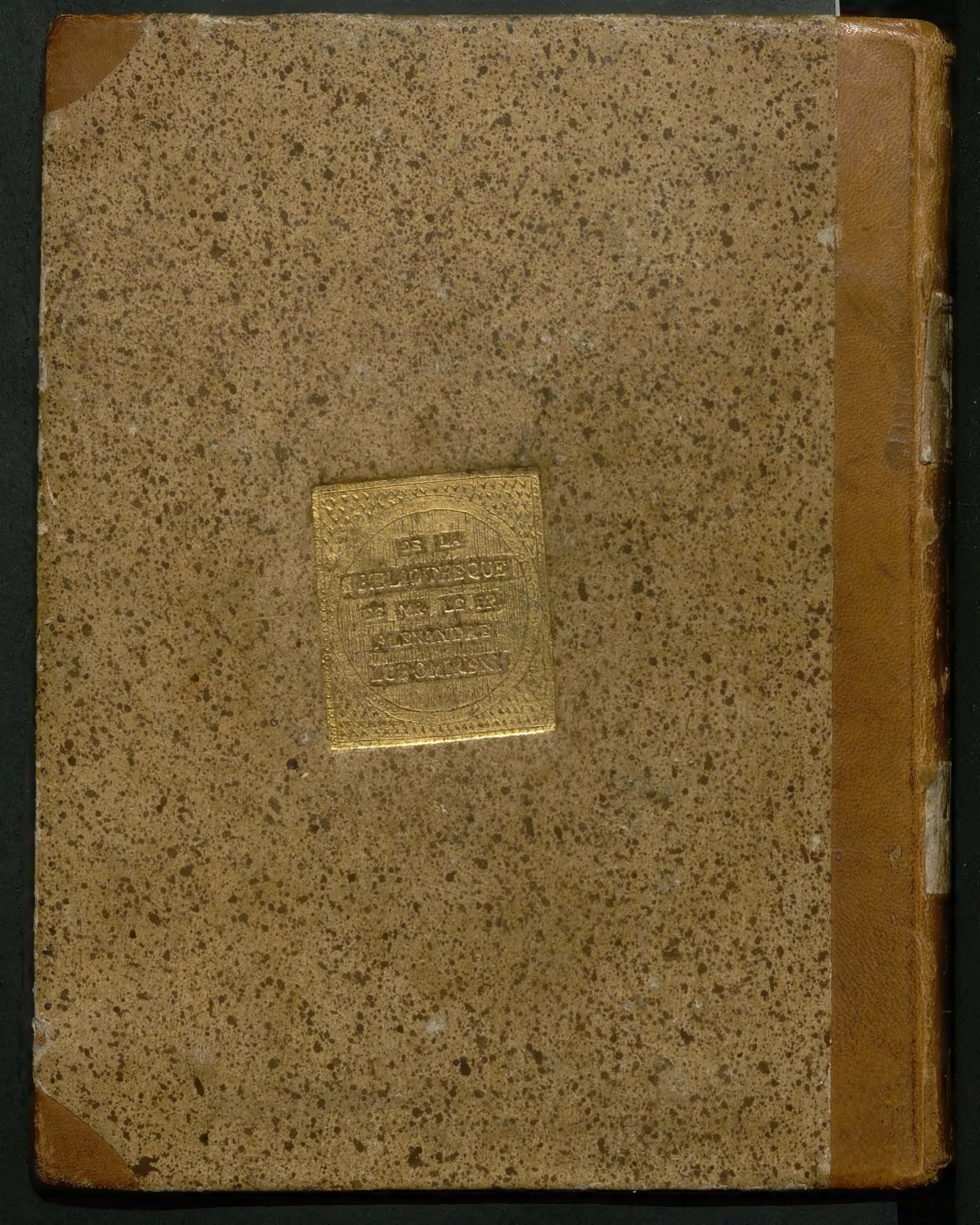
Voilà les horribles conféquences, qui réfultent d'un attachement aveugle ou interefsé, mais il en eft

une-

une autre, qui me fait frémir, comment ſauver la pureté de notre foi, la Juſtice de nos préceptes, l'équité naturelle méme, dans le cas, que toute Guerre de la maiſon de Brandebourg dût être regardée comme un intérét de Religion! Comment ce lien ſacré nous feroit prendre part à toutes les horreurs d'une guerre injuſte? Cette Religion, qui préche la Paix & la Charité, ne m'enſeigneroit plus, que les pillages, les rapines, & les meurtres; je la deteſterois, ſi elle ſe prêtoit à de ſi abominables complots.

FIN.




DE LA